

RELEVÉ D'INFORMATIONS DU CHSCT MINISTÉRIEL DU 20 mai 2014

TMS DES AGENTS EXERÇANT LEUR ACTIVITÉ EN ABATTOIR

Le CHSCT-M mène une action de recherche sur les TMS des agents du MAAF travaillant en abattoir.

La CFDT appuie cette démarche et milite pour que les conditions de travail de ces agents s'améliorent de manière significative.

Des personnels reconnus comme ne pouvant plus travailler sur les chaînes n'ont toujours pas été reclassés et 53 % des agents présentant des TMS ne se voient pas proposer d'offres de changement de lieu de travail et/ou de missions.

Par ailleurs, cette étude a aussi mis en évidence les principales difficultés rencontrées par les agents : mauvaise qualité des outils, ambiance thermique inadaptée, manque d'effectif

Enfin elle a révélé que 44 % des femmes assurant la mission de contrôle sanitaire sont non titulaires contre 18 % pour les hommes. Cette situation discriminante n'est plus acceptable.

PLAN HANDICAP

La CFDT demande la titularisation des AVS-i (Auxiliaire de Vie Scolaire Individuel) car ce type d'emploi correspond à un besoin pérenne. La carrière de ces agents doit être reconnue.

L'ACCORD CADRE RELATIF A LA PRÉVENTION DES RPS signé le 22/10/2013 par la CFDT va être appliqué au MAAF par le biais de deux notes de services.

Les représentants des OS siégeant en CHSCT bénéficieront d'un temps de décharge spécifique lié à leur mandat pour conduire leurs missions, y compris le traitement de la question des RPS dans les instances consultatives.

Pour les enseignants, ces crédits-temps se traduiront par des heures supplémentaires qui devraient leur être octroyées..

La CFDT demande et obtient la création d'un groupe de travail chargé d'élaborer un dispositif plus souple et plus ouvert pour les élus enseignants.

LES CRÉDITS HYGIÈNE ET SÉCURITÉ 2014 du Ministère attribués au soutien de projets présentés par les structures s'élèvent à 75.000 €.

La CFDT milite pour que les projets collectifs mettant en avant la prévention soient financés.

La CFDT a alerté le ministère sur des situations d'accidents grave lors d'inspection et de contrôle terrain. Il n'est pas acceptable que des agents «inspecteurs» du MAAF subissent des agressions lors de ces contrôles.

EDITION D'UN OUVRAGE « Prévenir le risque incendie en établissement agricole » qui sera diffusé par l'Administration aux directeurs (2 par établissement). Edition France-Sélection.

Pour la CFDT :

Jean François Le Clanche (titulaire, Sgen-CFDT, Agrocampus-Ouest)
Corinne Sevin (expert SPAGri-CFDT, Anses)